

# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

### PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU TERRITOIRE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2023-2029

#### **AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :**

Qu'une assemblée de consultation publique sur le projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) du territoire des Îles-de-la-Madeleine, adopté par le conseil Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine lors de la séance ordinaire tenue le mardi 13 décembre 2022, conformément aux exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement, se tiendra le mardi 31 janvier 2023, à compter de 19 heures, à la mairie sise au 460, chemin Principal, à Cap-aux-Meules.

Cette assemblée de consultation publique a pour objet de fournir l'information nécessaire à la compréhension du projet de Plan de gestion des matières résiduelles et de permettre aux citoyens, groupes et organismes d'être entendus sur le sujet.

Les citoyens, groupes et organismes ont la possibilité de déposer un mémoire lors de la consultation publique, de l'acheminer au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine au 460, chemin Principal, Cap-aux-Meules (Québec), G4T 1A1, ou de le transmettre par courriel à [environnement@muniles.ca](mailto:environnement@muniles.ca), au plus tard le mardi 31 janvier 2023 à 16 h 30.

Le projet de Plan de gestion des matières résiduelles du territoire des Îles-de-la-Madeleine ainsi qu'un sommaire de celui-ci sont accessibles pour consultation sur le site Internet de la Municipalité à [www.muniles.ca](http://www.muniles.ca), sous les onglets : *Services aux citoyens – Matières résiduelles – Outils et sensibilisation – Plan de gestion des matières résiduelles* ou au bureau de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine sis au 460, chemin Principal, village de Cap-aux-Meules : du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Pour plus d'information relativement à ce PGMR, vous pouvez communiquer avec le directeur de l'hygiène du milieu, Thibaud Durbecq, au 418 986-3100, poste 161, ou par courrier électronique à [tdurbecq@muniles.ca](mailto:tdurbecq@muniles.ca).

---

### SOMMAIRE DU PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En 2007, le territoire des Îles-de-la-Madeleine adoptait son premier Plan de gestion des matières résiduelles. Aujourd'hui, la Municipalité en est donc à réviser pour une seconde fois son PGMR. Cette planification a pour objectif de réaliser un portrait du territoire (voir chapitre 1), décrire le mode de gestion et de traitement des matières résiduelles (voir chapitre 2), de faire l'inventaire des matières résiduelles générées sur l'archipel (voir chapitre 3) et de cibler les objectifs et les actions du territoire pour 2023-2029 (voir chapitre 4).

La performance madelinienne de gestion des matières résiduelles est contrastée, et peut être résumée en 4 principaux constats : (1) le taux d'élimination de 396 kg/hab./an reste inférieur aux objectifs provinciaux de 525 kg/hab./an, mais est en augmentation comparativement à 2013 (348 kg/hab./an), (2) le taux de recyclage est élevé (70 %), mais reste en deçà de l'objectif provincial de 75 %, (3) le taux de compostage de 73 % dépasse les objectifs gouvernementaux, et (4) les résidus de construction sont tous triés à l'écocentre, mais peu valorisés en raison du manque de débouchés locaux.

Dans un contexte incertain de coûts importants, d'inflation, de vieillissement des infrastructures et de rareté de la main-d'œuvre, le territoire s'est fixé pour objectif principal de consolider son système de gestion des matières résiduelles, en priorisant les projets permettant d'accroître le détournement ainsi que ceux améliorant les opérations des centres de traitement.

- Objectif 1 – Maintenir le taux d'élimination à 375 kg/hab./an.
- Objectif 2 – Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal résiduel.
- Objectif 3 – Valoriser par compostage 80 % des matières résiduelles organiques.
- Objectif 4 – Investir dans les infrastructures municipales et procédés.
- Objectif 5 – Accroître l'efficacité des services pour assurer leur durabilité.
- Objectif 6 – Compléter le projet de nettoyage du Centre de gestion des matières résiduelles (CGMR) de ses matières accumulées.

Pour atteindre ces objectifs, il s'est fixé 30 actions décrites dans le projet de PGMR.

Donné aux Îles-de-la-Madeleine, ce 16 décembre 2022

Andrée-Maude Renaud, greffière